



Fondation Cécile Barbier de La Serre

Fondation reconnue d'utilité publique

80 rue de Tocqueville, 75017 Paris,

Fondation déclarée déclarée le 01/12/2004 et publiée au JO du 03/12/2004

RAPPORT MORAL 2021

I – Gouvernance de la fondation

1. Le conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2021 à savoir le 30 mars, le 08 juin, le 27 octobre par délibération écrite et le 16 novembre.

Le conseil d'administration a procédé au renouvellement du mandat des trois collègues et à la désignation d'un nouveau membre au collège des personnalités qualifiées, Laure Dethomas en remplacement de Giovanna Winckler. Laure Dethomas bénéficie d'une solide expérience et expertise en stratégie, fundraising et partenariats auprès d'associations.

Conformément aux statuts les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de 4 ans. Sauf en ce qui concerne le collège des Fondateurs, leur mandat n'est renouvelable que deux fois, pour une durée maximum de 12 ans.

La composition du conseil d'administration est la suivante :

Collège des fondateurs :

- Madame Ségolène Perruchio, en qualité de Président (2^{ème} mandat)
- Madame Christine d'Alteroche, en qualité de Secrétaire (2^{ème} mandat)
- Monsieur Mathieu de Sazilly, en qualité de Trésorier (2^{ème} mandat)
- Monsieur Eric de La Serre (5^{ème} mandat)

Collège des amis de la Fondation :

- Madame Pauline de Witt (3^{ème} et dernier mandat)
- Monsieur Stéphane de La Serre (2^{ème} mandat)
- Monsieur Baudoin Van Robais (2^{ème} mandat)

Collège des personnalités qualifiées :

- Madame Laurence Villeneuve (3^{ème} et dernier mandat)
- Monsieur Henri Des Déserts (3^{ème} et dernier mandat)
- Madame Sophie de Nadaillac (2^{ème} mandat)
- Monsieur Philippe Mas (2^{ème} mandat)
- Madame Laure Dethomas (1^{er} mandat)

Conformément aux statuts, le mandat de ces 12 membres prendra fin à l'ouverture du conseil 2025 devant statuer sur les comptes 2024.

2. Le Comité financier

Le comité financier présidé par Stéphane de La Serre s'est réuni deux fois en 2021, le 19 mars et le 14 septembre.

Il est composé des personnes suivantes :

- Stéphane de la Serre, en qualité de Président
- Mathieu de Sazilly,
- Sophie de Nadaillac
- Henri des Déserts
- Guillaume Rouvier, membre expert sans droit de vote

3. Le groupe Projets

Le groupe Projets chapeauté par Christine D'Alteroche s'est réuni deux fois en 2021, le 22 juin et le 14 octobre. Ce groupe informel composé de membres du conseil d'administration et de la 3^{ème} génération familiale a vocation à assurer le suivi des associations soutenues et de sélectionner les nouvelles associations à proposer au Conseil d'administration.

II – Changement de siège social

Le siège social a été transféré au domicile de la présidente, Ségolène Perruchio au 80 rue de Tocqueville 75017 Paris.

III – RBL Conseil

La société RBL Conseil dont la fondation est l'associé unique a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation dans le cadre d'une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine). Au terme de cette dissolution, les biens meubles et immeubles ont été transmis à la fondation qui est devenue propriétaire du local situé 67 rue du Bac - 75007 Paris.

IV – Bilan annuel des projets

En 2021, 16 associations et 25 projets ont été soutenus.

La fondation a arrêté le soutien auprès de 4 associations : Matins du Soleil, ALCESDAM, Enfants d'Asie et 1001 Fontaines.

Elle a soutenu 7 nouvelles associations : Yara LNC, Viallaite, Mékong Plus, CIELO, Planète Enfants et Développement, Sourires d'Enfants, SOS Enfants.

- AFU (Haïti)	Centre de nutrition pour enfants	66 500 €
- ATIA (Madagascar)	Appui à l'éveil et la scolarisation	13 000 €
	Appui familial Antananarive	20 000 €
- InterAide (Haïti)	Scolarisation primaire	30 000 €
- InterAide (Madagascar)	Réduction de la mortalité infantile	25 000 €
- Enfants du soleil (Madagascar)		
	Construction crèche	35 000 €
	Aide aux enfants à Tuléar	18 000 €
	Mobilier pour les villages d'enfants	15 450 €
	Réfrigérateurs pour les villages d'enfants	5 000 €
	Aide aux devoirs	12 000 €
	Fournitures scolaires à Tuléar	1 800 €
	Fonctionnement des foyers CBDLS	18 000 €
- Charles Péguy (France)	Espace Ecoute Parents	20 000 €
- Uncle (Bénin)	Soutien aux enfants de Ndali	20 000 €
- Espérance Banlieues (France)	École Eric Tabarly de Toulon	25 000 €
- GFAOP (Bénin, Madagascar, Sénégal)		
	Achat de médicaments anti-cancéreux	22 000 €
	Fonds de soutien pour les bilans et examens (Madagascar)	3 000 €
- Sur les bancs de l'école (France)	Maison de Ted	25 000 €
- Mékong Plus (Vietnam)	Soutien à la santé et à la scolarité	24 000 €
- Yara LNC (Niger)	Soutien à la scolarité des jeunes de la brousse	20 000 €
- Viallaite (Cameroun)	Santé et nutrition par l'allaitement	10 000 €

- CIELO (Togo)	Cantine scolaire et jardin maraîcher	4 000 €
- Planète Enfants et Développement (Burkina Faso)	Aménagement aires de jeux et salles de classe	15 000 €
- Sourires d'Enfants (Laos)	Accès à l'éducation, hygiène et nutrition	15 000 €
- SOS enfants (RD Congo)	Construction d'un bloc maternité	20 500 €

En 2021, la répartition des dons sur les trois domaines d'activité de la fondation est la suivante : 30,70 % pour la santé et la nutrition, 38,80 % pour l'éducation et la formation, 30,5 % pour l'accueil et l'insertion.

En 2021, la répartition par pays est la suivante :

France 14,5%, Asie 8%, Haïti 20%, Madagascar 35,5%, Afrique (hors Madagascar) 22%

L'augmentation des contributions à l'association Les Enfants du Soleil (Madagascar) (+70% vs 2020) est due en grande partie à l'augmentation des dons fléchés.

Enfin, sur ses 17 années d'activité, le montant des contributions de la Fondation s'est élevé à 5 896 475 €, dont 4 774 174 € financés sur ses revenus propres.
